

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE Senteur Nocturne**
Code produit : **A789**
Conditionnement : **Carton de 4 vaporisateurs de 150 ml**
Type de produit : **Mélange**
UFI : **SR52-POCO-N00H-2VX4**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Utilisation mixte (professionnelle et grand public)
Désodorisant d'ambiance
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.
Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : 74 bis avenue du Général de Gaulle
BP1
18200 Saint Amand Montrond Cedex
Tel : +33.(0)2.48.63.71.00
Fax : +33.(0)2.48.96.72.26
E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr
Site internet : www.apei.asso.fr
Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

France - INRS/ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Flam. Liq. 2, H225
Eye Irrit 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

CODE PRODUIT : **A789**

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE modifié :

Non concerné.

2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :

 Le mélange ne contient pas de SVHC $\geq 0.1\%$ et/ou de substances soumises à autorisation.

Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11) :

Ne pas avaler.

Déconseillé chez l'enfant, la femme enceinte ou allaitante, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologie chronique.

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums.

Utiliser des parfums d'ambiance ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :

Description :

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Ethanol	CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 ID : 603-002-005 REACH : 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	$\geq 50\%$	$50\% \leq C < 100\%$	[1] [2]
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2, 3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl) ethan-1-one	CAS : 54464-57-2 CE : 259-174-3 ID : -- REACH : 01-2119489989-04	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411		$1\% \leq C < 2.5\%$	[1]
HHCB	CAS : 1222-05-5 CE : 214-946-9 ID : 603-212-00-7 REACH : 01-2119488227-29	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M Acute = 1 M Chronique = 1	$1\% \leq C < 2.5\%$	[1]
(Ethoxymethoxy) cyclododecane	CAS : 58567-11-6 CE : 261-332-1 ID : -- REACH : 01-2119971571-34	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	--	$1\% \leq C < 2.5\%$	[1]
3,7-Dimethylnona-1,6-dien-3-ol	CAS : 10339-55-6 CE : 233-732-6 ID : -- REACH : 01-2119969272-32	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	--	$1\% \leq C < 2.5\%$	[1]

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Linalool	CAS : 78-70-6 CE : 201-134-4 ID : 603-235-00-2 REACH : 01-2119474016-42	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	--	0.1% ≤ C < 2.5%	[1]
[3R-(3d, 3aβ, 7β, 3ax)]-1(2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1h-3a,7-methanoa zylene-5-yl) ethan-1-one	CAS : 32388-55-9 CE : 251-020-3 ID : -- REACH : 01-2119969651-28	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410		0.1% ≤ C < 2.5%	[1]
D-Limonene	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-6 ID : 601-096-00-2 REACH : 01-2119529223-47	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	M Acute = 1	0.1% ≤ C < 2.5%	[1]
[3R-(3d, 3aβ, 6β, 7β, 8ax)]-octahydro-6-methoxy-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazylene	CAS : 19870-74-7 CE : 243-384-7 ID : -- REACH : 01-2120228335-61	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M Acute = 1 M Chronic = 1	0.1% ≤ C < 2.5%	[1]

Autres informations :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des mesures de premiers secours :
Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Amener la personne à l'air frais.

Si nécessaire appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789**

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est.

Montrer l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Pas de données disponibles.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**En cas d'inhalation :**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans le cas extrêmes, perte de conscience.

En cas de contact avec la peau :

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact avec une absorption à travers l'épiderme.

Peut produire une réaction allergique.

En cas de contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

En cas d'incendie, utiliser : eau pluvérisée ou brouillard d'eau ; eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant) ; halons ; mousse ; poudres polyvalentes ABC ; poudres BC ; dioxyde de carbone (CO₂).

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :**Produits de combustion dangereux :**

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :**Classe d'inflammabilité :**

Liquide et vapeurs inflammables.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789****Protection contre l'incendie :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :****Equipements de protection :**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence :

Pas de données disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvant.

6.3.3. Autres informations :

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection des yeux / du visage (voir rubrique 8).

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourds que l'air.

Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Inflammable.

Durabilité minimale :

2 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur :**

Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	--	84

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France :

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

Non concerné.

8.1.2. Exposition de l'environnement :
Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Non concerné.

8.2. Contrôles de l'exposition :
8.2.1. Contrôles techniques appropriés :
Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :
Protection des yeux / du visage :


Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :
Protection des mains :

Utiliser des gants de protection approprié résistants aux agents chimiques conformes à la norme ENISO 374-1.

Eviter le contact avec la peau.

Si le port de gants est imposé, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

-PVA (Alcool polyvinylique)

-Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Autres :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**


Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :


Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :
Mesures liées à la substance/mélange :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur	Source / justification
Etat physique :	Liquide fluide	--
Couleur :	--	--
Odeur :	Pas de données disponibles	--
Point de fusion / point de congélation :	Pas de données disponibles	--
Point / intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles	--
Inflammabilité :	Pas de données disponibles	--
Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :	Pas de données disponibles	--
Point d'éclair (°C) :	12°C	--
Température d'auto-inflammation (°C) :	Pas de données disponibles	--
Température de décomposition (°C) :	Pas de données disponibles	--
pH :	Non concerné	--
Viscosité cinématique (mm²/s) :	< 7 mm²/s (40°C)	--
Solubilité :	Insoluble	--

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**

<i>Coefficient de partage n-octanol / eau :</i>	Pas de données disponibles	--
<i>Pression de vapeur :</i>	Non concerné	--
<i>Densité et/ou densité relative :</i>	Pas de données disponibles	--
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Pas de données disponibles	--
<i>Caractéristiques des particules :</i>	Pas de données disponibles	--

9.2. Autres informations :

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Substances et mélanges explosibles :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz inflammables :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Aérosols :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz comburants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz sous pression :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides inflammables :</i>	Flam. Liq. 2	Données de tests sur le produit
<i>Matières solides inflammables :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances et mélanges autoréactifs :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides pyrophoriques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières solides pyrophoriques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières et mélanges auto-échauffants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides comburants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières solides comburantes :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Peroxydes organiques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Explosibles désensibilisés :</i>	Non classé	Absence de données

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**
10.4. Conditions à éviter :

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter : L'accumulation de charges électrostatiques ; l'échauffement ; la chaleur ; des flammes et surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
Corrosion / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Corrosion / irritation oculaire :	D'après les données sur les composants : « Provoque une sévère irritation des yeux ».	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Contient des substances sensibilisantes. Peut produire une réaction allergique.	--
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Provoque une irritation des yeux.

Peut produire une réaction allergique.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789****11.1.4. Effets interactifs :**

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers :**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

D'après les données sur les composants : « Nocif pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme ». (Méthode de calcul)

Toxicité pour les poissons :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Dégradation abiotique :

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :

Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789**

Pas de données disponibles.

Tension superficielle :

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

HP3 : Inflammable

HP4 : Irritant

HP14 : Ecotoxique

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

1266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

UN1266 = Produits pour la parfumerie

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**
14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger :

3

Étiquette de danger :


14.4. Groupe d'emballage :

II

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :

Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
F1	II	3	30	5L	163	E1	3	D/E

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	QE	Cat.	Tunnel
F1	II	3	30	5L	163	E1	3	D/E

14.6.3. Transport fluvial (ADN) :

Pas de données disponibles.

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

2°Etq	Groupe	QL	Dispo.	QE	Arrivage manutention
--	II	5L	163 223 904 955	E1	Category A

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Classe	2° Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
3	--	II	355	60 L	366	220 L	A3 A72	E1
3	--	II	Y344	10 L	--	--	A3 A72	E1

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789****RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

Règlement (CE) n°648/2004 modifié (Détergents) :

Non concerné.

Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :

Non concerné.

Directive n°75/324/CEE modifié (Générateurs d'aérosols) :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE modifié (COV) :

Non concerné.

Directive n°2012/18/UE modifiée (SEVESO 3) :

Non concerné.

15.1.2. Réglementation nationale (France) :**Maladies professionnelles :**

RG/84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Classification française des ICPE :

Catégorie 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :**

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Flam. Liq. 2, H225	Données matières premières
Santé humaine	Eye Irrit. 2, H319 Sin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Environnement	Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux, Catégorie 2.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**

Skin Irrit. 2	Irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisant pour la peau, Catégorie 1B
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 2 et 3	Liquides inflammables, catégorie 2 et 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, danger aigü, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1
Aquatic Chronic 2et 3	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 2 et 3
H225	Liquides et vapeurs très inflammables
H226	Liquides et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**

 CODE PRODUIT : **A789**

M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR PARFUM D'AMBIANCE SENTEUR NOCTURNE**CODE PRODUIT : **A789****16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	16/05/2013	Création	Archer Conseil	Responsable QHSE
6	28/11/2025	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :